

# CODE OF CONDUCT

Code de conduite de la société  
Getzner Handel GmbH

getzner

<b>1</b>	<b>SIGNIFICATION DU CODE DE CONDUITE POUR LA DIRECTION</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>OBJET DU CODE DE CONDUITE</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>NOTRE ENGAGEMENT</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>NOS VALEURS</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>PRINCIPES DE CONDUITE</b>	<b>11</b>
	5.1 Responsabilité éthique et sociale	12
	5.2 Responsabilité commerciale et compliance	13
	5.3 Rapports avec les collaborateurs	13
	5.4 Sécurité sur le lieu de travail	13
	5.5 Sécurité informatique	13
	5.6 Communication d'entreprise	14
<b>6</b>	<b>RESPONSABILITÉ ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES CONCURRENTS</b>	<b>15</b>
	6.1 Droit de la concurrence et droit des ententes	16
	6.2 Anti-corruption	16
	6.3 Invitations et cadeaux	17
	6.4 Sponsoring	17
	6.5 Blanchiment d'argent	18
	6.6 Relations avec les partenaires commerciaux	18
	6.7 Commerce international	18
<b>7</b>	<b>RESPONSABILITÉ ENVERS LA SOCIÉTÉ</b>	<b>19</b>
	7.1 Environnement et développement durable	20
	7.2 Protection des données	20
	7.3 Protection des secrets industriels et commerciaux	21
	7.4 Protection des actifs corporels et incorporels	21
<b>8</b>	<b>APPLICATION DU CODE DE CONDUITE</b>	<b>22</b>
	8.1 Aucune tolérance face aux méfaits	23
	8.2 Conséquences des méfaits	23

# 1

## SIGNIFICATION DU CODE DE CONDUITE POUR LA DIRECTION

# 1 LA SIGNIFICATION DU CODE DE CONDUITE POUR LA DIRECTION

Getzner Handel GmbH est une filiale de la société Getzner Textil AG, leader dans la fabrication de damas africain de qualité supérieure pour l'habillement et fait partie des fournisseurs les plus importants et les plus expérimentés de tissus pour chemises, chemisiers et corporate fashion. Les départements Technics et Mobility développent des tissus innovants pour les exigences techniques les plus diverses. Ils sont notamment utilisés pour les équipements de protection, les vêtements de travail, le sport, les applications industrielles ou le domaine automobile.

Notre culture d'entreprise est la condition essentielle de notre future croissance. Nous misons sur le respect et l'estime dans notre entreprise et nous tenons nos promesses. Afin de relever les défis de l'avenir, nous avons besoin de collaborateurs qui prennent des responsabilités et des cadres qui forment, encouragent et dirigent les collaborateurs. Le présent code de conduite définit notre organisation, nos objectifs, notre engagement, nos valeurs et les principes guidant nos conduites.

Toutefois, le respect des exigences éthiques, sociales et juridiques est tout aussi important pour notre entreprise. Dans ce contexte, le présent code de conduite montre à tous les collaborateurs, cadres et partenaires commerciaux la voie à suivre pour combiner la philosophie de notre entreprise à une compétitivité durable.

# 2

OBJET  
DU CODE DE CONDUITE

## 2 OBJET DU CODE DE CONDUITE

Le présent code de conduite reprend notre règles et principes fondamentaux qui nous engagent aujourd'hui et nous engagerons à l'avenir. Il dicte des lignes directrices qui s'appliquent à nous tous de la même manière – aux gérants, aux cadres et à chaque collaborateur. Le code de conduite s'adresse également à tous les conseillers, représentants, distributeurs et fournisseurs, ainsi qu'à toutes les autres personnes agissant pour Getzner. Tous les cadres, collaborateurs et tiers impliqués sont tenus au respect du code de conduite. Les gérants donnent l'exemple en respectant eux-mêmes le code de conduite. Il contient les engagements que nous nous imposons à nous-mêmes et, à l'extérieur, il est la promesse d'une conduite responsable envers nos partenaires commerciaux et le public, mais aussi dans nos rapports réciproques au sein de l'entreprise. Ensemble, nous répondons de la réputation de notre entreprise.

Getzner encourage et exige la responsabilité personnelle de chaque collaborateur, ainsi que des personnes entretenant des relations commerciales avec notre entreprise, au regard du respect des lois et de toute autre règle externe et interne. En outre, une conduite correcte au sens du présent code de conduite joue un rôle central.

Si nécessaire, le code de conduite sera actualisé par la Direction et complété, le cas échéant, par des directives spéciales, éventuellement pour certains pays ou certaines régions uniquement.

Nous nous assurons que votre conduite en qualité de collaborateur ou de partenaire commercial de Getzner corresponde à ces principes. À cet égard, les cadres ayant des fonctions d'encadrement et de direction font office d'exemples. Les cadres doivent sensibiliser les collaborateurs au code de conduite, veiller à son respect et les former si nécessaire avec l'aide des organismes internes compétents. En cas de violation de ces principes, ils sont passibles de sanctions ou de mesures pouvant être lourdes de conséquences.

S'agissant de l'interprétation des règles du code de conduite, toutes les personnes concernées doivent faire preuve de bon sens et se demander si un acte concret pourrait prêter à la critique, compte tenu de critères éthiques et moraux rationnels. À cet égard, il convient de tenir compte avant tout des critères et pratiques propres à chaque pays. L'existence de lois en la matière ne laisse aucun pouvoir d'appréciation. En cas d'incertitudes ou de questions, les collaborateurs peuvent demander conseil à leur supérieur hiérarchique direct avant de prendre une décision. N'hésitez pas à demander des conseils sur l'application des principes de conduite de Getzner. En cas de questions, veuillez vous adresser à votre organisme de compliance, au délégué de la compliance du groupe, au service juridique ou à votre supérieur hiérarchique.

Le présent code de conduite s'applique dans la forme définie ici.

# 3

## NOTRE ENGAGEMENT

### 3 NOTRE ENGAGEMENT

Getzner a vocation à rester une entreprise familiale. Nous restons activement guidés par des valeurs traditionnelles qui sont transmises aux générations futures. L'objectif du groupe d'entreprises tourné vers l'international consiste à développer durablement ces valeurs avec clairvoyance et passion pour la technologie.

Nous affirmons notre engagement en faveur d'une orientation industrielle et internationale et nous nous concentrons sur nos compétences clés. Nous recherchons le succès économique, nous encourageons une croissance contrôlée des secteurs d'activité existants aux fins d'augmentation du rendement et nous cherchons activement de nouveaux champs d'activité. Nous nous efforçons de couvrir nos propres besoins en électricité, nous protégeons activement l'environnement et respectons les 17 « sustainable development goals » des Nations unies. Nous soutenons les initiatives de l'Union européenne afin de réussir le passage vers une économie moderne, efficace en termes de ressources et concurrentielle.

# 4

## NOS VALEURS

### LE COURAGE D'ENTREPRENDRE

**Le courage et la clairvoyance nous font avancer.**

Nous concrétisons les nouvelles idées et nous osons remettre en question ce qui est actuellement en place. Nous agissons avec clairvoyance et nous tenons compte de l'environnement. Nous développons des produits de qualité supérieure avec la passion de la technologie et nous créons ainsi une valeur ajoutée pour nos clients.

### LA SOBRIÉTÉ ÉCONOMIQUE

**Nos atouts sont la raison et la détermination.**

Nous apportons tous une contribution importante à la réussite économique de notre entreprise. Les décisions sont prises avec circonspection et nous les appliquons ensemble avec détermination. À cet égard, nous agissons de manière raisonnable et réfléchie.

### UNE RÉUSSITE COMMUNE

**Nous sommes unis par la confiance et l'estime.**

Nous coopérons et nous nous aidons les uns les autres. À cet égard, nous sommes respectueux et équitables les uns envers les autres. En se parlant ouvertement, nous trouvons une solution à tous les défis. Ainsi, nous pouvons apprendre de nos erreurs et rebondir.

# 5

## PRINCIPES DE CONDUITE

## 5.1 RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE ET SOCIALE

### **Droits de l'homme et discrimination**

Les droits de l'homme ancrés dans les principes nationaux et internationaux, ainsi que la dignité humaine qui en résulte, sont considérés comme des éléments impératifs du présent code de conduite. Getzner s'engage à l'égalité de traitement de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'origine éthique ou nationale, de l'opinion politique ou de toute déficience physique ou mentale. Getzner ne tolère aucune discrimination quelle qu'en soit la nature. Nous respectons et encourageons le respect des droits de l'homme et des travailleurs. Il convient de garantir la santé et la sécurité de tous les collaborateurs. Nous devons tous y contribuer ensemble.

### **Droit d'association et liberté d'opinion**

En outre, Getzner veille au droit d'association des collaborateurs et partenaires commerciaux, ainsi qu'à la possibilité qui en résulte de se joindre à un syndicat sur tous les sites du monde entier. Sont protégées la liberté d'opinion, ainsi que la liberté d'expression, à condition de ne pas importuner les autres collaborateurs, partenaires commerciaux et concurrents. Nous reconnaissons le droit de tous les collaborateurs à créer des syndicats ou représentations de salariés démocratiquement élus, ainsi que la liberté de réunion.

### **Travail forcé et travail des enfants**

Getzner rejette catégoriquement toute forme de travail forcé ou de travail des enfants.

### **Rémunération**

Tous les collaborateurs sont rémunérés de manière équitable et appropriée pour leurs prestations. Au regard de la rémunération, il convient de veiller à toutes les lois et dispositions applicables. Ceci s'applique notamment au niveau de la rémunération. La rémunération et les autres prestations correspondent au moins aux minimaux prévus par la législation nationale respective.

### **Protection contre le harcèlement**

Getzner rejette catégoriquement toute forme de harcèlement psychique, physique ou sexuel.

### **Formation initiale et continue**

Getzner soutient et encourage la formation initiale et continue des collaborateurs afin de les préparer le mieux possible aux exigences actuelles et futures de l'entreprise.

## 5.2 RESPONSABILITÉ COMMERCIALE ET COMPLIANCE

Nous respectons les coutumes généralement reconnues des pays dans lesquels nous opérons. Nous veillons au respect des lois, des directives internes et des normes et en faisons l'un des principes fondamentaux de nos actes économiquement responsables, tout en ayant conscience de notre responsabilité envers la société à cet égard. L'intégrité et le respect des droits des tiers définissent nos rapports avec nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et l'environnement social.

## 5.3 RAPPORTS AVEC LES COLLABORATEURS

Tous nos collaborateurs s'investissent activement dans l'entreprise. Notre Direction se base sur les principes du transfert de responsabilité et de coopération basée sur la confiance. Tout collaborateur est suffisamment informé sur tous les intérêts relevant de son activité et sera impliqué, si possible, dans la prise de décision.

Depuis sa création, Getzner entretient une coopération étroite et empreinte de confiance avec les représentants de salariés. Cette coopération est un élément essentiel et un pilier éprouvé de la politique de l'entreprise. Nous entretenons un dialogue ouvert et constructif avec une confiance et un respect réciproques.

## 5.4 SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

La sécurité et la santé des collaborateurs sont pour nous des valeurs centrales et sont des priorités absolues. Les améliorations continues de l'environnement de travail, ainsi que les diverses mesures relatives à la prévention et la santé sont les fondements de la culture de notre entreprise. Tous les collaborateurs doivent favoriser la sécurité au travail et la protection de la santé dans leur environnement de travail et ils doivent respecter les normes de sécurité prévues par les lois et règles internes relatives à la protection au travail et la protection de la santé. Ceci s'applique également à l'entreprise et à ses collaborateurs agissant pour Getzner ou auprès desquels Getzner acquiert des produits et des services.

## 5.5 SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'utilisation de l'informatique, il convient de respecter la « Directive Mesures de sécurité informatique » de Getzner aux fins de limitation des risques généraux. Les terminaux informatiques (PC, notebooks, tablettes, smartphones, etc.) doivent toujours être utilisés et conservés en toute sécurité.

## 5.6 COMMUNICATION D'ENTREPRISE

Tous les communiqués de presse et toutes les informations de Getzner destinées au public s'effectuent exclusivement par l'intermédiaire des gérants ou des responsables de la communication mentionnés.

Ceci s'applique tant à la communication classique que numérique.

# 6

## RESPONSABILITÉ ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES CONCURRENTS

## 6.1 DROIT DE LA CONCURRENCE ET DROIT DES ENTENTES

Nous sommes guidés par une concurrence loyale sur la base et dans le cadre de la loi. Les ententes sur les prix, les conditions ou les capacités de livraison, ainsi que l'échange d'informations sensibles avec des concurrents ne sont pas autorisés. Aucune atteinte au droit des ententes n'est tolérée et tous les collaborateurs, dont le gérant, doivent être conscients de la portée qu'une violation du droit de la concurrence ou une atteinte au droit des ententes pourrait avoir pour Getzner. Toute violation entraîne des sanctions pénales et civiles à l'encontre des personnes concernées.

## 6.2 ANTI-CORRUPTION

Nous évitons d'éveiller tout soupçon de corruption active ou passive, à tout moment et en tout lieu. Le principal problème de la corruption est la corruption de dépositaires de l'autorité publique ou de personnes avec lesquelles existe un contact direct ou indirect en raison de relations commerciales. À cet égard, la corruption consiste à proposer, promettre ou octroyer des avantages pour influencer des décisions commerciales. Toute forme de corruption est interdite sans exception. Ainsi, Getzner s'engage à respecter les lois applicables, tant au niveau national qu'international.

Nous exigeons de toutes les personnes concernées de ne tirer aucun avantage personnel, ni directement ni indirectement, d'un partenaire commercial (au regard de l'octroi d'un contrat avec Getzner) ou d'en exiger.

Getzner paye raisonnablement des conseillers et des agents. Tout paiement excessif non justifié est strictement rejeté afin d'exclure tout avantage frauduleux à des tiers. En outre, il est interdit à tous les collaborateurs de verser des sommes d'argent ou tout autre avantage (par exemple à un conseiller, un agent, un intermédiaire, un partenaire commercial ou tout autre tiers), lorsqu'il résulte des circonstances que ces sommes (en tout ou en partie, directement ou indirectement) seront versées à un dépositaire de l'autorité publique afin d'influencer un acte administratif ou d'obtenir un avantage indu ou à une personne de l'économie privée aux fins d'obtention d'un avantage injustifié.

L'octroi de faveurs non punissable pouvant également mener à des conflits d'intérêts par rapport à nos partenaires commerciaux, clients ou collaborateurs, il est permis, dans les relations commerciales, d'accepter et d'octroyer des faveurs s'il s'agit de petites attentions de faible valeur d'usage dans la région ou le pays. À cet égard, il convient de veiller à tout moment à notre directive anti-corruption interne, ainsi qu'aux dispositions de compliance de nos partenaires commerciaux et nos clients qui prévoient éventuellement des règles plus strictes.

Les collaborateurs sont tenus de révéler, immédiatement et intégralement, tout conflit d'intérêts actuel et potentiel, même en présence d'une simple supposition de conflit d'intérêts. En cas de questions, veuillez vous adresser à votre organisme de compliance, au délégué de la compliance du groupe, au service juridique ou à votre supérieur hiérarchique.

## 6.3 INVITATIONS ET CADEAUX

Nous évitons d'emblée tout conflit d'intérêts avec des intérêts privés ou toute autre activité économique ou autre, même avec des membres de la famille ou toute autre personne ou organisme proche. Pour garantir la transparence, il convient de signaler aux gérants toute participation financière d'un collaborateur Getzner auprès d'un client, d'un fournisseur ou d'un partenaire commercial ou de la faire approuver.

Il est possible de lancer ou d'accepter des invitations à des repas ou des événements professionnels dans les limites d'usage.

Les invitations lancées aux collaborateurs et partenaires commerciaux à des événements sportifs, culturels et artistiques sont considérées comme critiques. En outre, il convient d'examiner avec un soin particulier les invitations à des repas ou à des voyages et les faire approuver par le supérieur hiérarchique.

S'agissant des cadeaux donnés ou reçus, il convient de veiller au rapport entre la valeur d'un cadeau et la position de la personne qui le fait (« adéquation sociale »). Il convient notamment d'examiner, au cas par cas, si le cadeau n'a pas pour effet d'influencer le destinataire du cadeau de manière illicite. Donner et recevoir des cadeaux s'effectuent sur une base volontaire et non dans l'attente d'une contrepartie ou de toute autre obligation. Il est interdit de proposer ou de recevoir de l'argent ou des avantages en nature.

Les invitations et les cadeaux sont également interdits s'ils nuisent à l'image de Getzner ou portent atteinte de toute autre manière à nos valeurs éthiques et sociales.

## 6.4 SPONSORING

Nous nous considérons comme des membres actifs de la société et nous nous engageons de diverses manières. Les dons et autres formes d'engagements en faveur de la société sont uniquement autorisés dans l'intérêt de l'entreprise et dans les limites de notre responsabilité sociale.

Getzner représente des intérêts politiques dans le respect des lois sur le lobbying et évite, en toutes circonstances, toute influence illicite sur la politique et la législation. Nos actes sont ouverts et transparents.

## 6.5 BLANCHIMENT D'ARGENT

Getzner respecte ses obligations légales de prévention du blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Chaque collaborateur est prié de faire examiner par la compliance ou le service juridique compétent les transactions financières inhabituelles et susceptibles de fonder un soupçon. L'application des lois applicables à Getzner aux fins de prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme est prévue par la directive « Prévention du blanchiment d'argent et financement du terrorisme ».

Dans ce contexte, Getzner entretient des relations commerciales exclusivement avec des partenaires commerciaux ayant une réputation sérieuse et dont la situation financière repose sur des actes honnêtes. En présence de doutes, le partenaire commercial fera l'objet d'un examen soigneux et il sera signalé aux autorités compétentes si le soupçon se confirme.

## 6.6 RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Dans nos relations avec nos partenaires commerciaux, des accords complets et explicites sont conclus par écrit. Le choix de nos partenaires commerciaux s'effectue sur la base d'une concurrence transparente, équitable et libre. Tous les contrats sont exclusivement conclus dans l'intérêt de Getzner et non sur la base de relations et de motivations personnelles et privées. Il convient de respecter les consignes internes, telles que le « principe du double contrôle », ancré dans la directive « Règlement des compétences et des signatures du groupe Getzner Textil ».

## 6.7 COMMERCE INTERNATIONAL

Pour nous, le respect des lois et des règlements est un principe fondamental et un acte économique responsable. Nous respectons les interdictions et obligations auxquelles nous sommes tenus, et notamment les traités internationaux et les lois nationales des pays dans lesquels nous opérons, ainsi que les règles relatives au contrôle des activités commerciales et financières internationales. Il s'agit notamment des lois et règlements sur le contrôle des importations et des exportations. Dans ce contexte, nous disposons également de processus et de règles internes. La directive « Contrôle des exportations » prévoit l'exécution interne et les compétences au regard du respect des lois dans le commerce extérieur.

# 7

## RESPONSABILITÉ ENVERS LA SOCIÉTÉ

## 7.1 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Getzner est géré de manière responsable afin de respecter les lois, les règlements ou les exigences environnementales prévues par les autorisations d'exploitation. À cette fin, nous demandons les autorisations et agréments nécessaires et satisfaisons aux obligations de déclaration. Nous évaluons les impacts écologiques et sociaux de nos produits et projets qui pourraient s'avérer critiques ou lorsque la loi l'exige. Il convient de veiller aux ressources naturelles et de protéger notre environnement. Nos mesures d'écoconception s'appliquent à toute la gamme de produits et à tous les processus de production. Il s'agit de l'ensemble du cycle de vie des produits, des matières premières à la mise au rebut et au recyclage, en passant par la production. Nous essayons de réduire les déchets, les immissions et les émissions et de les éviter dans le meilleur des cas. Les collaborateurs sont invités à penser en termes d'environnement et d'agir durablement.

## 7.2 PROTECTION DES DONNÉES

Pour le traitement des données à caractère personnel, Getzner respecte rigoureusement les dispositions du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD). Nos collaborateurs et partenaires commerciaux ont le droit à la confidentialité et à la protection de leurs données à caractère personnel, et nous le respectons. Les données personnelles sont traitées si la loi le permet et si nécessaire à l'efficacité de l'exploitation. Pour nous, la protection des données à caractère personnel des partenaires commerciaux est d'une importance centrale. Les données à caractère personnel ne peuvent pas être traitées sans base légale ou sans le consentement de la personne concernée. Tous les collaborateurs et partenaires commerciaux trouveront des informations sur la protection des données dans notre politique de confidentialité disponible en ligne sur notre site internet. En outre, nos collaborateurs ont été informés de leurs droits et devoirs au regard de la protection des données et des secrets dans la « Déclaration d'information, d'engagement, de confidentialité et de consentement destinée aux employé(e)s ». En cas de violation des règles relatives à la protection des données, il convient de le signaler conformément à la procédure décrite dans la directive « Procédure obligation de déclaration en cas de violation de la protection des données ».

## 7.3 PROTECTION DES SECRETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La propriété intellectuelle, ainsi que nos secrets industriels et commerciaux font partie des actifs les plus précieux de notre entreprise. Nous protégeons nos propres droits de propriété intellectuelle, ainsi que nos secrets industriels et commerciaux et nous respectons les droits de propriété intellectuelle et les secrets industriels et commerciaux des tiers. Pour protéger notre propriété intellectuelle, ainsi que nos secrets industriels et commerciaux, nous prenons les dispositions et mesures techniques, organisationnelles et juridiques nécessaires, afin qu'ils ne soient pas révélés ou qu'ils ne disparaissent pas de manière involontaire. La directive « Protection des secrets » définit la manière d'agir avec nos secrets industriels et commerciaux.. En outre, nos collaborateurs ont été informés de leurs droits et devoirs au regard de la protection des données et des secrets dans la « Déclaration d'information, d'engagement, de confidentialité et de consentement destinée aux employé(e)s ». Nous utilisons les droits de propriété intellectuelle ainsi que les secrets industriels et commerciaux de l'entreprise et des tiers exclusivement pour les besoins de l'entreprise et non à des fins personnelles, à défaut d'autorisation expresse en ce sens.

## 7.4 PROTECTION DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

Pour protéger la propriété de l'entreprise, nous utilisons la propriété et les ressources de l'entreprise et de nos partenaires commerciaux de manière appropriée et avec parcimonie et nous les protégeons de tout dommage, de toute perte, vol ou usage abusif. La directive « Directive droits de propriété industrielle » fixe les conditions cadres du développement de la propriété intellectuelle et de la mise en œuvre des mécanismes correspondants aux fins de protection du travail créatif dans notre entreprise.

# 8

## APPLICATION DU CODE DE CONDUITE

## 8.1 AUCUNE TOLÉRANCE FACE AUX MÉFAITS

### Signalement des méfaits (whistleblowing)

Les collaborateurs sont tenus de ne tolérer aucun méfait. Il est possible que des collaborateurs de l'entreprise constatent des violations des lois et des règlements, des dispositions du code de conduite ou des directives et règlements internes. Dans ce cas, ils doivent le signaler immédiatement.

Les collaborateurs reçoivent les informations nécessaires sur les différents modes de signalement. Tous les signalements de méfaits au sens du présent code de conduite et de toute autre loi seront traités avec la même diligence et en toute confidentialité.

Nous prions nos partenaires commerciaux de signaler toute incohérence et méfait à l'adresse [compliance@getzner.at](mailto:compliance@getzner.at).

### Protection des lanceurs d'alertes

Pour promouvoir une communication ouverte et basée sur la confiance, il est expressément prévu que les collaborateurs qui signalent une violation des lois, du code de conduite ou de toute autre directive et règlement internes et qui n'en sont pas complices ou coauteurs ne subiront aucune conséquence négative. Toutefois, Getzner se réserve expressément le droit de prononcer des mesures disciplinaires à l'encontre des collaborateurs qui lancent de fausses accusations volontairement ou par négligence grave.

## 8.2 CONSÉQUENTES DES MÉFAITS

Toute violation du présent code de conduite (code of conduct) peut entraîner des conséquences disciplinaires. En outre, nous signalons que toute violation des lois peut entraîner des conséquences civiles et pénales.

Nos valeurs et principes de conduite définissent la coopération fructueuse et à long terme dans notre entreprise. Ainsi, nous encourageons nos partenaires commerciaux à introduire et mettre en œuvre des principes similaires.

Lustenau, janvier 2025

La Direction de Getzner Handel GmbH

Nicole Bösch

Christoph Erne